Envoyé en préfecture le 08/10/2019
Reçu en préfecture le 08/10/2019
Affiché le
ID : 007-250702388-20190924-CS2409191-DE

République française
Département de l'Ardèche
Syndicat Mixte
Parc Naturel Régional des
Monts d'Ardèche.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2019

N° CS SEPT2019 -1

Acquisition du Bois de Cuze

En deux mille dix-neuf, le vingt-quatre septembre, à Les Vans à 17h30, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Lorraine Chenot.

Nombre de voix en exercice : 318
Nombre de voix présentes: 108
Nombre de voix présentes et représentées :177
VOTES : Pour : 177 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation : 10 septembre 2019

Délégués à titre délibératif :

Délégués des Départements :

Présents : Bérangère BASTIDE, Max CHAZE, Jérôme DALVERNY, Raoul L' HERMINIER,

Représentés : Laurence ALLEFRESDE, Sabine BUIS, Sandrine CHAREYRE, Sylvie DUBOIS, Christine MALFOY, Bernadette ROCHE, Laëtitia SERRE, Laurent UGHETTO,

Absents : Laëticia BOURJAT, Jean-Pierre CONSTANT, Jacques DUBAY, Christian FEROUSSIER, Martine FINIELS, Nathalie ROUSSET, Anne VENTALON, Maurice WEISS,

Délégués des Régions :

Présents : Virginie FERRAND, Jean-Claude FLORY, Sandrine GENEST, François JACQUART,
Représentés : Caroline Di VINCENZO, Valérie MALAVIEILLE, Isabelle MASSEBEUF,
Absent : Antoine MELLIES, Céline PORQUET

Délégués des Communes :

Présents : Maurice BOCCARD (AILHON), Franck LACONDEMINE (AJOUX), Gérard MOUNIER (ASTET), Joelle COLLET (LE BEAGE), Agnès AUDIBERT (BEAUMONT), Serge BADUFLU (BELSENTES), Roland LUQUET (BELSENTES), Thierry CHAMPEL (BORNE), Jean-Pierre ANCHISI (CHALENCON), Geneviève SAGLIO (CREYSSEILLES), Guy DALLARD (DORNAS), Odile AUDIBERT (FAUGERES), Thierry LECLERC (FREYCENET LA CUCHE), Robert THIOLLIERE (GENESTELLE), BÖLHE Patrick (JAUNAC), Marie-Claire PAQUELET GARDES (JOYEUSE), Thérèse DAMS (JUVINAS), Bernard CROS (LABASTIDE/BESORGUES), ALLIX Dominique (LACHAMP- RAPHAEL), Dominique VIALLE (LENTILLERES), Jean-François MERLE (LOUBARESSE), Joël FOURNIER/ Christelle RANC (MONTSELGUES), Daniel BOISSIER

Envoyé en préfecture le 08/10/2019
Reçu en préfecture le 08/10/2019
Affiché le
ID : 007-250702388-20190924-CS2409191-DE

(PAYZAC), Christian BROUSSE (PLANZOLLES), François AUDIBERT (RIBES), Aurélie ROUDIL (ROCLES), Francis CHABANE (ROSIERES), Corentin Pierre (ST ANDRE LACHAMP), Nicole Chaudier (SAINT APPOLINAIRE DE RIAS), Camille CONSTANTIN (ST CIRGUES DE PRADES), Sandrine JULLIEN (ST GENEST DE BEAUZON), HOCQUET Agnès (STE MARGUERITE LAFIGIERE), Lorraine CHENOT (ST MELANY), Alain FEOUGIER (ST MICHEL DE BOULOGNE), Guy SARTI (ST PIERRE DE COLOMBIER), Annie VANDERSTICHELEN (ST PIERRE ST JEAN), Pierre TISSIER (ST PIERREVILLE), WIOT Claude (ST PRIVAT), Vanessa LESVEQUE (ST SAUVEUR DE MONTAGUT), Brieuc MEVEL (LA SOUCHE), Gérard BROUILLARD (THUEYTS), Joël BOYER (UCEL), Francis CLUTIER (VALS LES BAINS), Nadine BABIN (LES VANS), Alain GENEL (VERNON), Gérard GOULLEY (VERNOUX), Jean-Marie VIALLE (VEYRAS),

Représentés : Alain FERRIER (CHASSIERS), Christian CHORLIET (FAY SUR LIGNON), Sylvie DEVES (GRAVIERES), Robert BRUGERE (LAURAC), Marie Noëlle CHANTRE (MARS), Jean-Marie GARDIEN (MAYRES) , Jean-Jacques PEIRO (PRESAILLES), Michel LANDREIN (ST BASILE), Sylvette BRIVET (ST CIERGE LA SERRE), Aurélia BOUVAREL (ST JOSEPH DES BANCS), Jean Daniel BALAYN (ST MICHEL DE CHABRILLANOUX), Denis ESCLAINE (ST VINCENT DE DURFORT), Gabin AYMARD (VALLEE D'ANTRAIGUES ASPERJOC),

Absents: Michel CHAUSSINAND (ACCONS), Alain VALENTIN (AIZAC), Julien TISSIER (ALBON), Frédéric AYMARD (ARCENS), Daniel CLARO (BARNAS), Georges PAGANI (BEAUVENE), Ludovic REDER (BOREE), Jean Pierre REYMOND (BURZET), Pierre FRAYSSE (LE CHAMBON), David TESTUD (CHAMBONAS), Franck DUVERT (CHANEAC), Isabelle LAMBERT (CHAUDEYROLLES), Raoul TEYSSIER (CHIROLS), Stéphane VOLLE (COUX), Daniel BARBAROSSA (DESAIGNES), Georges DUGAS (DOMPNAC), Gérard BROSSE (DUNIERE), Béatrice SAUVIGNET (LES ESTABLES), Alain LONGUET (FABRAS), Alexandre ROURESSOL (FONS), (GLUIRAS), Marie-Josée SERRE (GOURDON), Philippe CRESTON (ISSAMOULENC), Bruno GORRIS (JAUJAC), Bernard VEDOVATO (JOANNAS), Julie SAVARY (LABATIE D'ANDAURE), Jean-Claude BOIRON (LABEGUDE), Raymond FAYOLLE (LABLACHERE), GUILLET Pascale (LABOULE), Thierry Balazuc (LACHAPELLE/AUBENAS), Jean Louis REYNAUD (LACHAPELLE/CHANEAC), Pernille GINOUX (LALEVADE), Jacky CHOSSON (LAMASTRE), Maryse AMET (LARGENTIERE), Philippe PAWELEC (LAVIOLLE), Jean-Francois LALFERT (MALARCE-SUR-THINES), (MALBOSC), Nathalie POINTET (MARCOLS), COTTA Marcel (MARIAC), Didier BERAL (MERCUER) , Eric LHOPITEAU (MEYRAS), Marie-Josée SOLE-GIRAUD (MEZILHAC), Laure JOURDAN (LE MONASTIER SUR GAZEILLE), Daniel CHAMBON (MONTPEZAT), (MOUDEYRES), Gérard VALLON (NOZIERES), Cécile PARNOTTE (LES OLLIERES), Geneviève AUDIGIER (PEREYRES), (PONT DE LABEAUME), Claudette PAGE (POURCHERES), Guillaume ALLEGRE (PRADES), Jean-Paul PAULMIER (PRANLES), Raymond SOULERIN (PRUNET), Gilles PEREAU (ROCHER), Christine ZALHES (LA ROCHETTE), (LE ROUX), Jocelyn GELLY (SABLIERES), Francis ENJOLRAS (SAGNES ET GOUDOULET), Christophe GAUTHIER (SAINT AGREVE), Alain MARION (ST ANDEOL DE FOURCHADE), Arnaud MISSET (ST ANDEOL DE VALS), Maurice SANIEL (ST CIERGE /LE CHEYLARD), Michel MIALON (ST CIRGUES EN MONTAGNE), Nadège CHAMBON (ST CLEMENT), Karine BROSSE (ST CHRISTOL), Michel JARLUT (STE-EULALIE), Franck BRECHON (ST ETIENNE DE BOULOGNE), Philippe TRAMONI (SAINT ETIENNE DE SERRES), Sonia MERCURY (ST GENEST LACHAMP), Alain BOS (ST JEAN CHAMBRE), CLARET Ludovic (ST JEAN ROURE), Michel GENOT (ST JULIEN D'INTRES), Jacky MOUNIER (SAINT JULIEN D'INTRES), NURY Denise (ST JULIEN DU GUA), Hervé BLACHERE (ST JULIEN DU SERRE), Dominique RANC (ST LAURENT LES BAINS LAVAL D'AURELLE), Pierre Thibault LOUCHE (ST LAURENT LES BAINS LAVAL D'AURELLE), Géraldine FAURE (ST MARTIAL), Francis GIRARDOT (ST MARTIN DE VALAMAS), Jean-Claude PIZETTE (ST MAURICE EN CHALENCON), Patrick PRIEZ (ST PRIX), Philippe GIBAUD (SILHAC), Louis OLLIER (USCLADES ET RIEUTORD), Jérôme MONTEREMAL

Envoyé en préfecture le 08/10/2019
Reçu en préfecture le 08/10/2019
Affiché le
ID : 007-250702388-20190924-CS2409191-DE

(VALGORGE), Françoise LENAUD(VALLEE D'ANTRAIGUES ASPERJOC), (VESSEAUX), Pierre MANENT (VINEZAC).

Délégués des Villes-portes :
Absents : André BASTIDE (AUBENAS),Michel VALLA (PRIVAS),
Délégués des Communautés de communes :
Présents : Alain GIBERT (PAYS BEAUME DROBIE), Julien GOUBE (PAYS BEAUME DROBIE), Nathalie MALET TORRES JEANNE (PRIVAS CENTRE ARDECHE), Pascal BAILLY (VAL EYRIEUX), Daniel NOEL (PAYS DES VANS EN CEVENNES), Eric LESPINASSE (MONTAGNE D'ARDECHE),

Excusée : Monique DOLADILLE (PAYS DES VANS EN CEVENNES),), René SOULELIAC (ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS), Thierry PALOT (ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS),

Absents: Patrick LAVIALE (BASSIN D'AUBENAS), Jean-Paul TIRAT (BASSIN D'AUBENAS), Olivier DUHOO (PAYS DE LAMASTRE), Dominique COUTURIER (PAYS DE LAMASTRE), Jean-Pierre JEANNE (PRIVAS CENTRE ARDECHE), Marc CHAMPEL (MONTAGNE D'ARDECHE), Clarisse COCATRE CAUVIN (VAL DE LIGNE), Agnès MAIGRON (VAL DE LIGNE), Maurice DESSUS (VAL EYRIEUX),

Invités :
Présents : Roland COURT (LES AMIS DU PARC),
Excusés : Françoise SOULIMAN (Préfet de l'Ardèche), Patrick LEVERINO (Sous-préfet de Largentière), Frédéric GIRARD (Région AURA), Marie Chantal DE LEHELLE D'AFFROUX,

Contexte :
Le plateau du Bois de Cuze se situe sur la bordure Est du Massif Central dans le bassin versant de l'Ardèche à une altitude moyenne de 1300m. Il est en partie constitué de vieilles forêts riches en espèces. Il a été identifié dans différentes démarches territoriales de préservation environnementale comme Natura 2000 et il est cité dans la mesure 1.2 de la Charte du Parc « Protéger et gérer les réservoirs de biodiversité » avec pour objectif de mettre en place « une protection forte » sur cet espace.
Le site du Bois de Cuze a été classé au titre du réseau Natura 2000 dont le Parc est aujourd'hui la structure animatrice de ce site. Dans le cadre de l'animation foncière réalisée lors du projet de préservation des zones humides du Bois de Cuze, un propriétaire s'est manifesté pour vendre sa parcelle.

Objectif :
- « Préserver la biodiversité remarquable liée au bois mort présent sur cette parcelle (Chouette de Tengmalm, Pic noir, mousses forestières, lichens, coléoptères...) et qui risque de disparaître car le propriétaire souhaite couper les gros sapins intéressants d'un point de vue de la biodiversité pour pouvoir rajeunir la forêt et poursuivre son exploitation. »
- « Faire de cette forêt une vitrine de la naturalité du parc et un atout touristique et social en aménageant un sentier de découverte sur la biodiversité des vieilles forêts . »
- « Conforter le réseau de forêts naturelles présent sur le territoire (lien avec les Réserves Biologiques du Tanargue et du Mézenc). La parcelle pourrait éventuellement obtenir le statut de réserve biologique et ainsi participer au suivi scientifique réalisé sur les autres réserves du parc »
- « Répondre à la mesure 1.2 de la Charte du Parc qui est de mettre en place une « protection forte » sur le site du Bois de Cuze, la maitrise foncière permettant ce niveau de protection. »
- « Participer au captage du carbone car les vieilles forêts sont des puits naturels de carbone. »
- « Préserver la ressource en eau car les forêts jouent un rôle de micro-climat pour la

Envoyé en préfecture le 08/10/2019
Reçu en préfecture le 08/10/2019
Affiché le
ID : 007-250702388-20190924-CS2409191-DE

préservation de la ressource en eau, d'autant plus que la parcelle englobe une partie des sources de la Besorgues et de la Bourges. »
- « La propriétaire de la parcelle voisine, dont la superficie est également de 12 ha et qui présente les mêmes intérêts, est prête à mettre en place une gestion durable de sa parcelle avec le Parc, ce qui fait qu'au final, 24 ha de forêt naturelle pourraient être préservée à long terme sur le Bois de Cuze. D'autres propriétaires pourraient également rejoindre cette démarche à long terme. »

Descriptif :
La commune de Lachamp Raphaël s'est positionnée pour se porter acquéreuse de plusieurs parcelles de terrain situées au « Bois de Cuze » au regard des objectifs présentés ci-dessus. Cet engagement est une première étape de la préservation et de la gestion durable de ces parcelles et sera formalisé dans le cadre d'une convention de partenariat.

Le budget de l'action
Maitrise d'ouvrage : commune

Dépenses	Montants	%	Recettes	Montants	%
Acquisition de terrain	60 000 €	100%	Parc – Ligne Région AURA	33 000 €	55%
			Département	15 000 €	25%
			Autofinancement	12 000 €	20%
Total	60 000 €	100%		60 000 €	100%

Le Comité Syndical après en avoir délibéré

DECIDE
- D'APPROUVER le plan de financement présenté,
- D'AUTORISER le porteur de projet à solliciter les subventions conformément au plan de financement présenté,
- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme

SYNDICAT MIXTE PNR des Monts d'Ardèche 07380 JAUJAC

Lorraine Chénot
Présidente